

3.1.1 La voie verte Sauvegarde-Puurs-Baasrode: un exemple de cohabitation entre une voie ferrée en activité et une voie verte(B)

La commune de Puurs dans la province d'Anvers se trouve à la jonction de deux voies ferrées, l'une reliant Malines à Saint-Nicolas (L.54) et l'autre, Anvers à Termonde (L.52). Dans les années 70, cette dernière ligne fut temporairement mise hors service par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCB). Depuis, la section ouest, entre Puurs et Termonde, soit 15 kilomètres, est exploitée par les *Amis belges de la Locomotive à Vapeur (Belgische Vrienden van de Stoomlokomotief)*. L'association a remis en circulation des trains touristiques à traction vapeur ou diesel et organise des voyages durant les mois d'été à raison de deux départs chaque dimanche.

De son côté, la commune de Puurs a décidé en 1992 de construire sur son territoire une voie verte accessible aux piétons et aux cyclistes le long de la section est de la L.52. L'initiative a été prise par le bourgmestre²² de l'époque qui voulait relier de façon conviviale les différentes communes de l'entité et faciliter l'accès des bâtiments scolaires. La commune prit alors contact avec la SNCB qui se montra très ouverte à ce projet. Différents baux cédant l'usage des terrains SNCB à la commune furent conclus entre les deux parties. Depuis peu, ils ont été regroupés en un seul bail emphytéotique et prolongés pour une période de

La réalisation de Puurs est un bon exemple de cohabitation entre une voie ferrée en activité et une voie verte.



27 ans. Le canon²³ versé par la commune s'élève à 2.479 euros par an. Les terrains privés concernés par le projet furent expropriés pour cause d'utilité publique. La première phase du projet a été conçue par un bureau d'études privé, tandis que les services de la commune ont réalisé les phases suivantes.

La voie verte traverse l'entité²⁴ sur environ 6,5 kilomètres et se poursuit à l'ouest vers Baasrode le long du chemin de fer touristique déjà évoqué. Ce dernier tronçon a été construit dans le cadre d'une opération de remembrement rural.

La voie verte de Puurs est une réalisation destinée essentiellement aux déplacements utilitaires, et, dans une moindre mesure, de loisirs des habitants.



L'objectif premier de la voie verte de Puurs est de relier entre elles les différentes communes de l'entité et ainsi de faciliter les déplacements quotidiens de ses habitants.

En 1997, la SNCB décida de remettre en service le tronçon est de la L.52 (Puurs - Anvers) à raison de deux trains par heures en semaine. Sous réserve de quelques mesures de sécurité (placement d'une clôture, bon écoulement de l'eau, bonne visibilité de la signalisation indiquant les passages à niveau), elle accepta le jumelage de la voie verte et de la voie ferrée remise en activité. Entre Sauvegarde et Puurs, la SNCB a demandé de placer une simple clôture de fils pour séparer les deux types de voies, tandis que dans la section Puurs - Baasrode les deux infrastructures ne sont pas physiquement séparées. La distance de séparation est de l'ordre de 2,80 mètres. La voie a d'abord été construite en béton et en dolomie selon les sections, mais les usagers ont ensuite demandé que la dolomie soit remplacée par un revêtement en asphalté plus confortable pour la circulation des cyclistes. Un balisage de la voie verte est actuellement à l'étude.

Dans le cadre des plans de mobilité demandés par la Région flamande, les communes de Puurs et de Saint-Amand projettent

22. Bourgmestre : équivalent du maire en France.

23. Canon : montant de la location annuelle.

24. Entité : commune élargie résultant des fusions issues de la loi de 1977.